

## Législature 2017-2021

Séance du 5 avril 2017

### Communication du Conseil communal au Conseil général

**N°03**

#### **Organisation scolaire de la commune fusionnée**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Direction des écoles, en collaboration avec la Conseillère communale en charge du dicastère des écoles est en train d'organiser la rentrée scolaire 2017-2018. Comme convenu lors de la mise en œuvre de la fusion, la fusion des écoles se fera au 1<sup>er</sup> août de cette année. La commune d'Estavayer constituera alors un seul cercle scolaire, avec un établissement, un fonctionnement et un règlement pour tout le cercle. Le règlement scolaire sera soumis prochainement au Conseil général. Pour l'organisation fine, l'école sera répartie en 3 zones :

- Zone 1 : Estavayer-le-Lac - Font ;
- Zone 2 : Vernay et BMRS (Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés et Sévaz) ;
- Zone 3 : Murist - Vuissens.

En ce qui concerne le sport scolaire et les camps de ski notamment, les enseignants ont été consultés, comme le stipule le Règlement sur la loi scolaire (RLS) du 19 avril 2016. Il est en effet précisé dans le commentaire des dispositions pour l'art. 33, alinéa 2 que : « Les activités scolaires sont financées par les communes, déduction faite d'une éventuelle participation des parents. Toutefois, l'impulsion pour la mise sur pied de ces activités doit venir de la Direction d'établissement et du corps enseignant et non pas des communes ».

Au niveau de l'organisation des camps de ski, dans les zones 1 et 2 (Estavayer-le-Lac-Font, Vernay et BMRS), la version d'un camp de ski dès la 6H a été retenue par le corps enseignant et la direction. Dans la zone 3 (Murist-Vuissens), la variante d'un camp de ski dès la 3H a été retenue. Ces deux variantes contiennent les mêmes critères quant aux mesures de sécurité, l'encadrement et les questions financières et de diversité sportive. Pour les zones 1 et 2, c'est la direction qui est en train d'organiser ce concept de sport scolaire, et en priorité le camp de ski, alors que pour la zone 3, le corps enseignant a présenté un concept qui doit encore être finalisé.

En ce qui concerne le financement des activités sportives et culturelles, diverses façons se pratiquaient dans les anciennes communes en plus de la participation des parents : lotos, ventes de fromage, dons par des associations, etc. Dans le règlement scolaire, nous devons fixer un montant unique d'écologie qui déterminera la participation des parents. Ce montant sera identique pour toute la commune, indépendamment de la zone où l'enfant est scolarisé ou du concept qui est retenu. Ces montants seront insérés dans la comptabilité de la commune sous la rubrique du sport scolaire. Dans ce compte figureront également toutes les subventions que nous pourrions toucher pour ces activités, sans distinction de zone. Il en sera de même pour d'autres dons qui pourraient être récoltés pour alléger la facture finale, ceci toujours par équité de traitement entre tous les élèves de la commune.

Par contre, suite à la fusion, il restera des montants dans les caisses des commissions scolaires ou les caisses dédiées aux camps de ski, notamment à Murist-Vuissens et à Vernay. Etant donné que cet argent a été récolté dans les anciennes communes, le Conseil communal a décidé, en accord avec les commissions scolaires concernées, de placer cet argent dans un fonds de réserve spécifique. Ainsi, les parents des anciennes communes concernées recevront une facture acquittée jusqu'à épuisement de ce fonds.

Comme mentionné dans le Journal d'Estavayer, une séance d'information générale pour tous les parents aura lieu le 13 juin prochain à 19h30 à la Prillaz. Les Conseillères et Conseillers généraux y sont aussi les bienvenus, en cas d'intérêt. A cette occasion, nous présenterons toute l'organisation scolaire pour les près de 900 élèves du cercle scolaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseillère communale responsable :** Marlis Schwarzentrub, Enseignement, Formation et Petite Enfance